Accusé de réception en préfecture
034-200017341-20221020-CC_221020_08-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

numéro
CC_221020_8

L'an deux mille-vingt deux, le vingt octobre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	33
exprimés	42
vote	
pour	36
contre	0
abstention	6

Présents :
Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Véronique VANEL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christophe ROMO, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Daniel VALETTE.

Absents avec pouvoirs :
Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean-Luc REQUI, Izia GOURMELON à Ludovic CROS, Gilles MARRES à Gaëlle LEVEQUE, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Bernard JAHNICH à Jean-Christophe COUVELARD, Isabelle PERIGAULT à Jean TRINQUIER.

Absents :
Joëlle GOUDAL, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Ali BENAMEUR, Fatiha ENNADIFI, Damien ALIBERT, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Joana SINEGRE, Frédéric ROIG, Sophie PRADEL, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Michel DRUENE.

OBJET :	**Désignation de membres au Conseil d'exploitation du service intercommunal des eaux du Lodévois et Larzac**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- les articles L.2221-14 et R.2221-1 à 8,

- les articles L..2224-12-1 et suivants et R.2224-19 et suivants,

VU la délibération n°CC_201217_11 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant sur la création d'une régie à seule autonomie financière au 1er janvier 2021 pour la gestion du service public de l'eau potable, adoption des statuts et fixation de la dotation initiale,

VU la délibération n° CC_201217_14 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant sur la création d'une régie à seule autonomie financière au 1er janvier 2021 pour la gestion du service public d'assainissement collectif, adoption des statuts et fixation de la dotation initiale,

VU la délibération n°CC_201217_17 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant sur la désignation des membres du Conseil d'exploitation des régies des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif :
- pour le secteur du Causse du Larzac et Escandorgue : Jean TRINQUIER, Jean-Luc FABREGUES, Jean-Paul AGUSSOL,
- pour le secteur des Contreforts du Larzac : José POZO, Francis NORMAND, Michel COMBES,
- pour le secteur Avant Monts : Daniel VALETTE, David DRUART, David BOSC,
- pour le secteur Plaine du Lodévois : Anne SENESI, Bernard JAHNICH,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
034-200017341-20221020-CC_221020_08-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

VU les élections municipales de la Commune de Soubès, dont les résultats retirent José POZO de ses fonctions d'élu municipal et communautaire,

VU la démission de David DRUART du Conseil d'exploitation des régies des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : DÉSIGNE :
- Isabelle PERIGAULT sur le secteur Contreforts du Larzac,
- Ludovic CROS sur le secteur Avant Monts,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.